

Réunion du 18 mars 2024

OA de la LFBTA et délégués de province

Procès-verbal

Liste des présences

Nom	Fonction	Présent	Absent
Manuel PEREMANS	Président – Trésorier	✓	
Toni DI PIERDOMENICO	Arbitrage	✓	
Aude NESTE	Secrétaire générale	✓	
Frédéric ADAM	Sport	✓	
Sophie VAN DE BORNE	Communication	✓	
Laurence KIPS	HR	✓	
Philippe D'HONT	Logistique – Ethique	✓	
Thierry NICOLAY	Secrétaire administratif	✓	
Valérie VAN AVERMAET	Directrice technique	✓	
Jean-Claude LAPORTE	Délégué BBW	En ligne	
Guy SCARCERIAUX	Délégué Hainaut	En ligne	
Francis COLLINS	Délégué Liège		Excusé
Cathy CAERELS	Déléguée Luxembourg	En ligne	
Philippe ESTIEVENART	Délégué Namur	✓	
Jean-Marc DELMARCHE	Délégué Nature	✓	
Geoffrey PAGANELLI	Suppléant Liège	✓	

Lieu : Centre Adepts de Loverval

Ordre du jour

1. Première partie – Présentation aux délégués 4
 - 1.1. Présentation des rôles des administrateurs..... 4
 - 1.2. Gros travaux à réaliser par l'OA 4
 - 1.3. Etat des lieux des formations 5
 - 1.4. Subsidés 5
 - 1.5. Situation sur les compétitions internationales des archers LFBTA 6
 - 1.6. Secrétariat administratif 7
2. Deuxième partie – Points des délégués de province 7
 - 2.1. Province nature 7
 - 2.2. Province BBW 8

2.3. Province de Luxembourg.....	9
2.4. Divers	9
3. Troisième partie – OA restreint.....	11
3.1. Suivi des tâches des réunions précédentes.....	11
3.2. Secrétariat administratif	11
3.3. Présidence	12
3.3.1. Vice-présidence RBA	12
3.3.2. Badges WA	12
3.4. Direction technique.....	12
3.4.1. Réunion centre Adepts Loverval.....	12
3.4.2. Haut niveau	12
3.4.3. Para-archerie.....	13
3.4.4. Formation.....	14
3.4.5. Commission jeunes	14
3.4.6. Actions au profit du haut niveau.....	15
3.4.7. Conseil de discipline de première instance (CDPI)	15
3.5. Communication	16
3.5.1. Archer – nouvel imprimeur	16
3.5.2. Archer - Réflexions sur l’avenir du magazine	16
3.6. Trésorerie	17
3.6.1. Mandat sur compte bancaire	17
3.6.2. Comptabilité LFBTA	17
3.7. Arbitrage	17
3.7.1. Modification blasons pour les recurve 60+	17
3.7.2. Formation arbitrage	18
3.7.3. Achat pin’s WA	18
3.8. Sport.....	18
3.8.1. Championnats de Belgique	18
3.8.2. Demande de la FÉMA pour rejoindre leur calendrier	18
3.8.3. CAP48	19
3.8.4. Suivi du projet Olympic Festival	19
3.8.5. Compétition 4x70R/50C des 18 et 19/05	19
3.9. Logistique	19
3.9.1. Achats.....	19
3.9.2. Container.....	20
3.10. Agenda	20
4. Quatrième partie – Tasks manager	22

5. Annexes	23
5.1. Question reçues pour l'AG et réponses apportées	23
5.2. Répartition des tâches des administrateurs.....	25
5.2.1. Présidence & Trésorerie : Manu	25
5.2.2. Vice-président - Arbitrage et règlementation : Toni	26
5.2.3. Gestion du sport pour tous : Fred	26
5.2.4. Communication : Sophie	26
5.2.5. Secrétaire générale - Adjointe à la communication : Aude.....	27
5.2.6. Secrétaire générale adjointe & RH : Laurence	27
5.2.7. Logistique & Ethique : Philippe	27
5.3. Extrait du colloque de l'Adeps du 20/12/2023 concernant l'achat de matériel sportif.....	28
5.4. Extrait du colloque de l'Adeps du 20/12/2023 concernant les manifestations sportives	29

1. Première partie – Présentation aux délégués

Le président ouvre la réunion à 19h10.

Validation du PV de la réunion précédente.

Pour information : les questions qui avaient été posées à l'occasion de l'AG ont reçu une réponse (voir le fichier en annexe 5.1.). Thierry communiquera dès que possible les réponses aux contacts clubs.

1.1. Présentation des rôles des administrateurs

Voici la répartition des rôles des administrateurs (voir annexe 5.2. pour la répartition des tâches) :

- Sophie VAN DE BORNE : Communication
- Laurence KIPS : Ressources humaines + soutien secrétariat et trésorerie
- Frédéric ADAM : Gestion sport pour tous
- Philippe D'HONT : Logistique et référent éthique
- Toni DI PIERDOMENICO : Arbitrage et vice-présidence
- Manu PEREMANS : Présidence et Trésorerie
- Aude NESTE : Secrétaire générale et adjointe à la communication

➔ Aude ajoutera la liste des tâches effectuées par les administrateurs à la rubrique *Qui sommes-nous* du site de la LFBTA.

Question : Guy et Jean-Claude demandent si légalement il n'est pas problématique d'assumer plusieurs rôles (ex : Manu Président / Trésorier, Toni Vice-présidence / Arbitrage)

➔ **Dans les statuts, il est prévu d'avoir un président, un trésorier et un secrétaire. (Art 24) Cependant, il n'est pas mentionné qu'il faut que ce soient des personnes distinctes. De plus, nous sommes élus comme administrateur dans un organe d'administration qui a pour but de travailler ensemble de manière équitable.**

1.2. Gros travaux à réaliser par l'OA

- Reconnaissance de la fédération pour le 30/06/2024
- Candidature pour le Championnat de Belgique Outdoor Jeunes longues distances du 07/09/24 ?
- Candidature pour le Championnat de Belgique Outdoor 25m jeunes et adultes les 14 et 15 septembre ?
- Candidature pour le Championnat de Belgique Outdoor Adultes longues distances 2025
- Candidature pour organiser une compétition au profit de Think Pink ?
- Définition de stratégie

1.3. Etat des lieux des formations

Formation Animateur

Formations BBW, Liège et Luxembourg terminées. 82 personnes ont obtenu leur diplôme d'Animateur LFBTA (y compris ceux de la formation pilote organisée au BBW).

Les inscriptions pour la formation Hainaut (18-19 mai et 16 juin à Loverval) sont ouvertes et il y a actuellement 18 candidats directement éligibles (2 par club) et 10 sur liste d'attente en attendant la clôture des inscriptions le 30 avril. Le suivi administratif (confirmation inscription + note de créance) est effectué par Thierry.

Formation Initiateur

Le travail de la Commission Formation sur le cahier de charges initiateur Adeps se poursuit selon l'échéancier prévu. 4 réunions de travail ont déjà eu lieu (15/01 - 12/02 - 19/02 - 11/03).

La commission a déjà travaillé sur :

- Les éléments de cadrage (profil de fonction, public cible, intervention, autonomie, prérequis) ;
- Le contenu des modules MSIni (en tenant compte aussi des contenus des CG Adeps) ;
- Les RAA (résultats d'acquis d'apprentissage) ;
- Le système d'évaluations (examens pratiques et théoriques) et les conceptions des grilles d'évaluation ;
- Les fiches ECTS (système européen de transfert et d'accumulation de crédits)

Restent à faire :

- Agencement du dispositif ;
- Charge théorique de travail (pour LFBTA et pour système européen) ;
- Modalités stages ;
- Fixer la procédure VAE-VAE et dispenses ;
- Informations administratives ;
- Dépôt cahier de charges à l'Adeps pour validation

Les prochaines réunions encore planifiées sont : 22/04, 13/05, 27/05.

Comme annoncé, **le calendrier des dates de la formation Initiateur (prévue entre septembre et décembre 2024) seront fixées en mai-juin et les inscriptions seront ouvertes à ce moment-là.**

Une réunion est également planifiée avec Sébastien Xhrouet (LHF) et Serge Jacques pour la création du contenu du module handisport. 1h de ce module sera probablement créé au format digital et dispensé en digital learning via la plate-forme Moodle de la LHF ou de l'Adeps. Ce sera l'occasion de tester cela avec le public LFBTA.

1.4. Subsidés

Subsidés pour l'acquisition de matériel des clubs

Lors de l'Assemblée Générale, des clubs avaient demandé des infos concernant les subsidés pour l'acquisition de matériel par les clubs.

La réponse de l'Adeps :

L'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française (AGCF) du 19 octobre 2023 fixant les conditions d'octroi des subventions pour l'achat de matériel sportif ayant été publié au Moniteur Belge du 25 janvier 2024, le dispositif actuel a pris fin le samedi 3 février 2024 à minuit.

Le nouveau dispositif est en vigueur depuis le dimanche 4 février 2024. Cependant, comme le prévoit l'article 2 de l'AGCF du 19 octobre 2023, Une fois la limite budgétaire atteinte, tel que décrit à l'article 43/1 du décret, toute procédure de demande d'octroi de subvention est suspendue jusqu'à la disponibilité de nouveaux crédits ou jusqu'à l'année suivante. Compte tenu des dossiers actuellement en traitement, le budget alloué, en l'état, pour 2024 sera totalement utilisé.

Dès lors, le nouveau dispositif n'est pas accessible pour le moment. Nous vous tiendrons informé de son ouverture via le site de l'Adeps.

➔ Pour une description détaillée, voir l'annexe 5.3.

Subsides de la Fédération Wallonie Bruxelles pour l'organisation de CB Adultes

Le coût de la manifestation ou activité sportive est pris en charge par la Communauté française à concurrence maximum de :

- 2.000 euros pour les manifestations provinciales ;
- 3.000 euros pour les manifestations régionales ;
- 5.000 euros pour les manifestations nationales

pour les manifestations internationales, le montant est fixé par le Ministre, sur la base d'un rapport transmis par l'Administration

➔ Pour une description détaillée, voir l'annexe 5.4 et le [site du SPW, section Subsides et dotations, manifestations sportives](#).

1.5. Situation sur les compétitions internationales des archers LFBTA

Kahraman Bagatir Spring Arrows Tournament – 3-7 avril 2024

Théo Carbonetti - Esteban Gilson (Senior recurve)

Youth Cup Sofia - 15-21 avril 2024

Florian Schonmacker - Arnaud Herrmanns (U18 recurve)

Tohan Delfosse - Samuel Rompen (U18 compound)

World Cup Shanghai – 23-28 avril 2024

Théo Carbonetti (Senior recurve) – A confirmer

Championnat d'Europe + qualification olympique Essen – 6-12 mai 2024

Team recurve hommes + team recurve femmes : la sélection sera décidée après la deuxième compétition de sélection les 30-31 mars à Compiègne.

Sarah Prieels (compound)

Quentin Croes ? (compound) - en discussion car n'a pas rentré sa candidature à temps (on regarde si c'est encore possible de l'inscrire au niveau WA) et n'a pas réalisé les critères à 100% (3 x sur 4)

Veronica's Cup - 16 au 19 mai 2024

Théo Carbonetti - Esteban Gilson (Senior recurve) - à confirmer en fonction de la sélection CE

Championnat d'Europe Outdoor Handisport - Rome (ITA) - 20 au 26 mai

Piotr Van Montagu

Magali Larcin est candidate mais sort de blessure et n'a pas réalisé les critères. En discussion.

Grand Prix Porec – 3 – 8 juin 2024

Théo Carbonetti - Esteban Gilson (Senior recurve) - à confirmer en fonction de la sélection CE

World Cup Antalya + Final Olympic Qualification Paris - 18 – 23 juin 2024

Equipe pas encore désignée pour les recurve.

Pas de participation en Compound.

Championnat d'Europe Junior Ploesti – 8 au 15 juillet 2024

Sélection pas encore décidée.

4 candidats LFBTA.

Championnats du monde field et 3D – septembre

Pas encore en discussion car loin dans l'année (deadline en mai pour postuler). Problème de budget car le CM field a lieu au Canada et représente donc un gros budget.

1.6. Secrétariat administratif

Situation des membres

A ce jour : 2806 membres, 38 transferts demandés

Notes de frais des délégués de province

Le template a été ajouté dans le dossier Dropbox pour 2024. Veuillez envoyer votre note de frais quand il y a suffisamment de déplacements afin de ne pas surcharger la comptabilité et la trésorerie.

2. Deuxième partie – Points des délégués de province

2.1. Province nature

Appellation « Province nature »

Où en sommes-nous avec l'appellation "Province Nature" où son existence en tant que tel ?

NB : Ce point / cette question est en attente depuis plusieurs mois.

La province nature existe toujours comme province dans le ROI (qui sera publié sur le site web lorsque les statuts seront parus au Moniteur). Un travail devra être effectué en commun pour décider de l'avenir de la province telle qu'on la connaît actuellement.

Organisation de CB 3D 24 cibles

Proposition d'organiser le championnat de Belgique 3D (24 cibles) de la même manière que les autres championnats (field, longues distances, salle) en une seule journée sous l'égide de la RBA.

Situation : Il y a diverses raisons qui font que le système de manches est devenu bancal : certains clubs classent les catégories en mixte en raison du faible nombre de tireurs, certains clubs organisent plusieurs manches un même jour ce qui pénalise d'autres clubs en termes de fréquentation pour le classement.

- ➔ Pas de soucis en LFBTA, mais trop court à organiser déjà cette année.
- ➔ A faire remonter en RBA.

Taxes de tir LFBTA pour le 3D 20 cibles

Situation : Lors de la dernière réunion de OA LFBTA vous m'avez communiqué que la RBA avait pris la décision de ne plus accorder les badges de progression 3D (les renards) pour le 3D 20 cibles. Il a également été précisé que, si la province Nature souhaitait avoir des badges pour ses tirs en 20 cibles, elle pouvait s'en procurer à ses frais.

Constatations:

Les clubs de la province constatent que ce tir n'est plus du tout soutenu :

- plus reconnu comme championnat de Belgique (ok, réservé maintenant au 3D 24 cibles)
- plus de records de Belgique (ok, réservé maintenant au 3D 24 cibles)
- et maintenant, plus de badges de progression.

Par contre, il nous est toujours demandé de payer la taxe de tir LFBTA.

Demande de la province nature: En tenant compte de tous ces éléments, nous sollicitons l'exonération de cette taxe pour les manches 3D 20 cibles. Cette exonération aidera financièrement, de manière très modérée, les clubs à financer de nouveaux badges de progression.

- ➔ Proposition acceptée : seul le 3D 24 cibles est considéré comme discipline officielle.
- NB** : Tant que la taxe de tir sera honorée, des arbitres seront pourront être envoyés sur les compétitions.

2.2. Province BBW

Initiation tir à l'arc chez LFU

Situation : Un organisme externe a sollicité la LFBTA pour organiser une initiation de tir à l'arc chez LFU. L'information passée vers le club et la province était lacunaire. La LFBTA a gardé trop longtemps le lead du dossier.

Questions : Ne serait-il pas judicieux d'avoir une procédure standard pour ce genre d'évènement ? De mettre en contact le plus rapidement possible les protagonistes ? D'éviter le micro-management ? De rester en support de l'acteur, lui dire ce qui peut être mis à sa disposition (cibles, encadrant connu dans la région) ? Rappeler des règles que vous jugeriez utiles (financière, juridique, assurance, etc...)

- ➔ C'est la première fois que ce type d'évènement se produit, donc une procédure standard serait la bienvenue, néanmoins pas encore élaborée.

- ➔ Aucun contact n'était nécessaire dans les premiers jours car l'OA avait besoin d'informations pour transmettre tout ce qui est nécessaires aux personnes qui seraient responsables de la gestion de l'évènement (délai de 1-5 jours).
- ➔ Ce n'est pas la volonté de la Ligue de garder le lead sur des projets de ce type-là. Les informations ont été transmises dès que possible dans cette situation.

Incident matériel lors du CL

Situation : Lors des championnats de Ligue il y a eu des dégâts aux installations. FAO compte rentrer un dossier d'accident. Thierry semble invoquer l'article 5 point V pour signifier que le dossier sera invalidé.

Questions : N'y a-t-il pas une contradiction avec le point 4d et les conditions particulières ? Si le dossier est invalidé ne faut-il pas envisager de revoir ce point d'assurance ?

Mon point de vue, tout dossier doit être introduit c'est à l'assurance de justifier son refus et la LFBTA devrait donner son support dans l'introduction du dossier.

- ➔ Une demande similaire a déjà été introduite par le passé et été refusée par l'assureur.
- ➔ **Pour rappel, l'assurance contractée ne concerne que les dommages corporelles.**
- ➔ **Il n'est pas question de refuser au club d'introduire un dossier, d'ailleurs le dossier a été introduit avant l'organisation de cette réunion.**
- ➔ Chaque club peut s'assurer individuellement sans que la Ligue n'intervienne, mais si la Ligue prend l'initiative ceci doit être fait pour tous les clubs.

2.3. Province de Luxembourg

Demande d'organisation de tir outdoor

Situation : Le club LAM a effectué plusieurs demandes de tir outdoor auprès de Thierry, sans retour.

- ➔ Thierry a eu beaucoup de travail durant le mois de février (organisation de championnats et AG), puis a pris des congés : il rattrape son retard au fur et à mesure.
- ➔ Comme communiqué lors de l'assemblée générale, il y a un manque de capacité pour réaliser toutes les tâches administratives. Nous devons réfléchir dans les semaines à venir pour renforcer notre staff administratif pour répondre à toutes les demandes.
- ➔ Nous souhaitons à terme avoir un agenda près un an à l'avance.

* LAL

2.4. Divers

Toni demande à ce que les délégués soient présents lors des réunions afin de réceptionner les pin's des archers de leur province.

Manu demande à ce que les délégués de province communiquent les PV de leurs réunions.

Cathy demande à ce que l'OA explicite ses attentes envers les délégués de province.

Guy souligne qu'il faudra que les délégués de province sensibilisent les clubs à relayer l'information en interne (en affichant la newsletter par exemple).

La réunion avec les délégués prend fin à 20h40.

3. Troisième partie – OA restreint

3.1. Suivi des tâches des réunions précédentes

	Tâches	Gestionnaire	Deadline	Suivi
1	Mise à jour du site web avec les nouveaux administrateurs	Aude	ASAP	Fait
2	Informar les membres RBA des changements	Manu	ASAP	Fait
3	Organiser une réunion pour le groupe de travail « Gala de Haut niveau »	Valérie	ASAP	Fait
4	Mise à jour de la rubrique haut niveau du site web avec les nouveaux élites	Valérie	ASAP	Fait
5	Suivi du dossier candidats arbitres (convention, devis pour les tenues)	Toni	Dès que d'application	Fait
6	Suivi de l'appel à projet pour les médailles LFBTA	Fred	Dès que d'application	En cours
7	Communication en RBA de la problématique des médailles de 4 ^{ème} pour les jeunes	Aude	Dès que d'application	Pas encore eu réunion
8	Demande en RBA pour un appel à projet pour les médailles du championnat de Belgique	Aude	Dès que d'application	Pas encore eu réunion
9	Suivi de l'envoi des médailles de CB au club organisateur du CB field (15-16 juin)	Fred	Dès que d'application	Manu récupérera les médailles
10	Envoyer un Doodle pour définir la/les prochaines dates de réunions	Laurence	Dès que d'application	En continu

3.2. Secrétariat administratif

Reconnaissance des fédérations

Il s'agit d'une demande de reconnaissance que nous devons faire auprès de l'Adeps cette année, accordée pour une durée de 8 ans. Cette démarche est obligatoire depuis le 01/01/2020 pour les fédérations en Communauté française.

➔ Suivi en cours, procédure assez similaire que pour l'appel au subside de fonctionnement.

Documentation subsides de fonctionnement en 2023

➔ En cours.

3.3. Présidence

3.3.1. Vice-présidence RBA

Suite au départ de Vincent, il faut nommer un nouveau vice-président (LFBTA) au sein de la RBA.

➔ Toni est nommé à l'unanimité.

3.3.2. Badges WA

Des pin's de hautes distinctions ont été reçus pour David Etienne et Philippe Gouverneur. Met-on en place une cérémonie pour les féliciter ?

➔ Les archers recevront leurs badges lors du stage du pôle, et une communication sera faite sur les réseaux sociaux.

3.4. Direction technique

3.4.1. Réunion centre Adepts Loverval

A la demande de la LFBTA, une réunion a eu lieu le 14/02 au Centre Adepts de Loverval avec la Directrice Corine Fievet + Jérémy Solot + Manu, Valérie et Marina.

Points discutés : Collaboration LFBTA/Adepts Loverval (actuelle et future), travaux du chalet, divers CAPMAS.

3.4.2. Haut niveau

Subside Be Gold 2024

81.000€ confirmés officieusement pour le projet Be Gold 2024 (LFBTA : Théo et Nicolas Rifaut concernés). On avait reçu 55.000€ en 2023 mais il y a 27.500 € en plus en 2024 pour Nicolas Rifaut ➔ idem au final.

➔ Le courrier va suivre vers la RBA.

Subside Plan-Programme Haut Niveau 2024

125.000€ confirmés officieusement par l'Adepts. 105.000€ reçus en 2023 donc augmentation de 20.000€.

➔ Le courrier va suivre vers la LFBTA

Stage Pôle LFBTA à Strassen 02-03/03

Dans l'ensemble, **le stage s'est très bien déroulé et les archers et les coaches étaient satisfaits**. Comme c'était la première fois, nous avons néanmoins quelques petites améliorations à apporter + une réflexion à mener sur la gestion budgétaire (simplification à envisager).

La demande des archers est de refaire ce stage à la même période en 2025 (entre saison indoor et outdoor).

Réunion BSV – LFBTA 11/03

La collaboration nationale sur l'équipe recurve se passe toujours très bien sur le plan sportif et opérationnel sur le terrain. Nicolas Rifaut abat beaucoup de travail malgré le contexte très amateur de la Belgique.

Il y a juste un souci avec le pilotage du budget national sport de haut niveau (Be Gold + RBA) car Johan est surchargé et accumule beaucoup de retard. Manu et Valérie sont en recherche de solutions à ce niveau.

Il faudra avancer aussi dans les prochains mois sur le dossier «Nouveaux équipements nationaux 2025 ».

Proposition : comparaison COIB – Erea – Jako – Lafuma – Inverse (cf clubs LAW et FBG) - autres marques ?

➔ A préparer et à discuter lors de la prochaine réunion RBA.

Réunion Commission sportive haut niveau LFBTA du 14/03

Plusieurs candidatures pour le pôle d'excellence LFBTA ont été analysées par la commission :

- **Matteo Arts (Compound U18), pôle jeune ➔ Accepté ;**
- **Nicolas Jullion (Recurve U21), pôle jeune ➔ Refusé** par la commission car résultats vraiment trop faibles + datent de 2022. On lui propose plutôt de venir à la journée détection le 20 mai pour ne pas non plus rater un éventuel talent ;
- **Lara Van Rattinche (U18 recurve - FOA), pôle jeune ➔ Acceptée ;**
- **Emelyne Minet (U18 recurve - LAW), pôle jeune ➔ Acceptée ;**
- **Muyang Zhou (U18 recurve – GSR), pôle jeune ➔ Accepté ;**
- **Julien Fraipont (compound – LAW), pôle progression ➔ Acceptée ;**
- **Amandine Minet (recurve – LAW), pôle progression ➔ Acceptée.** Vu son jeune âge (née le 01/09/2003) période d'essai d'1 an avec comme objectif de réussir 4x290 points à 70m (= minima Pôle Progression) lors de la saison outdoor qui arrive.

NB : Réunion des parents pour les nouveaux aura lieu le 23/03 de 9h à 10h à Loverval avant l'entraînement du Pôle. Les entraîneurs de club sont invités également.

- ➔ Le choix de la commission sportive haut niveau est validé par l'OA.
- ➔ L'OA donne le lead à la direction technique pour la validation des candidatures à l'avenir.

3.4.3. Para-archerie

CE Rome

Inscriptions effectuées pour Piotr, qui part avec Vincent + une kiné (paiement = 100% LHF). **Magali Larcin est candidate** mais n'a réussi les critères qu'une seule fois (lors de la compétition de sélection à Herentals 16-17 mars).

NB : Magali a encore des dettes non apurées de Nove Mesto 2023. Elle a demandé son (re)transfert de ECA vers le GSR et est coachée à nouveau par Philippe Prieels.

- ➔ Refus de l'OA en raison de ses scores (un seul score de sélection) .

Nove Mesto

La seule candidate est Magali Larcin. La deadline pour les candidatures a été fixée au 22/03/2024.

- ➔ Refus de l'OA en raison de sa compétition précédente non encore apurée..

Jeux Paralympiques

La WA a officiellement confirmé un slot non-nominatif pour la Belgique (Compound Open) le 08/03. Le BPC a déjà confirmé à l'IPC que la Belgique acceptait le slot. La sélection nominative du BPC aura lieu en juin 2024.

NB : A ce stade, Piotr n'est donc pas encore officiellement sélectionné.

Dossier «problème technique» de Piotr

Suite à la plainte lors du CL, **Vincent, Sabrina Rys (DT LHF) et Valérie préparent un dossier de « défense » pour World Archery** afin d'éviter que Piotr rencontre un problème au CE ou aux Jeux Paralympiques maintenant que la WA est informée du problème.

3.4.4. Formation

Subside Plan-Programme Formation 2024

5.000 € confirmés officiellement par l'Adeps (pour mise sur pied cahier de charges et contenu Initiateur + organisation formation Initiateur 2024). La LFBTA n'avait pas eu de subside pour la formation en 2023.

➔ Le courrier va suivre vers la LFBTA

Inscriptions formation animateur Hainaut

(voir 1.3)

Cahier de charges MSIni Adeps

(voir 1.3)

3.4.5. Commission jeunes

Journées de détection

Demande d'accord pour organiser 2 journées détection en 2024 au lieu d'une seule :

- 20 mai 2024 (Loverval ou Tabora, plus central pour des jeunes) ;
- 22 septembre 2024 (Loverval ou Tabora, plus central pour des jeunes).

NB : Pas de budget Adeps, donc sur fonds propres

Estimation budgétaire effectuée dans le budget 2024 pour l'organisation d'une journée de détection : 542€ :

- défraiement prestations encadrants (3 pers. x 1j x 34 €) = 102€
- défraiement km encadrants = 120€
- location de salle (8h x 40€) = 320€

➔ Validé par l'OA. Fred sera sollicité pour la logistique sportive, Aude et Sophie pour la communication.

NB : Barebow en haut niveau + réglages d'arc à discuter dans une future réunion

Organisation d'un interclub jeunes

Les membres de la commission souhaiteraient mettre en place une compétition interclubs Jeunes LFBTA en 2025 ou en 2026. Cela pourrait prendre la forme d'un championnat par équipe de clubs, dédiés aux jeunes.

➔ Validé par l'OA.

Communication

Situation : Il y a des clubs qui font de la rétention d'information en ne communiquant pas aux jeunes sur les compétitions qui leur sont destinées (ex : championnat de province jeunes en province de Liège, où des clubs ayant des jeunes licenciés n'étaient pas représentés).

Question : Les membres aimeraient pouvoir communiquer directement avec les jeunes.

➔ Refusé par l'OA : l'accès aux données des membres est réservé au staff LFBTA et aux administrateurs, mais possible de relayer l'information en plus via la newsletter dans le cadre de la commission, et d'accentuer sur les réseaux sociaux.

NB : Le championnat de province jeunes en province de Liège a bénéficié de la même communication/publicité que les autres compétitions.

A réfléchir : Chercher des bénévoles pour des capsules vidéo avec des jeunes pour les réseaux sociaux afin d'avoir un impact sur le public visé (avec la même convention que les photographes) ?

3.4.6. Actions au profit du haut niveau

Situation : La mise en place d'un gala afin de financer le haut niveau avait été envisagée. Or après première évaluation, l'organisation de ce genre d'événement est très énergivore pour peu de bénéfice envisagé : chacun des membres intéressé pourrait sans doute réaliser un bénéfice individuel similaire, donc organiser l'événement pour tous semble une idée contre-productive.

Questions :

- Quelles actions organiser pour soulever des fonds : dîner, ou événement sportif, ou stage ?
- Quelle utilisation des bénéfices : archers qui partent, tous les archers du pôle ?
- Moyens contraignants : mettre en place une convention entre les archers du pôle et LFBTA ?

➔ Réunion le 23/03 à 10h à Loverval.

3.4.7. Conseil de discipline de première instance (CDPI)

Composition : un Président, un minimum de 3 juges disciplinaires, un rapporteur, un secrétariat :

- Le Président est désigné par l'OA pour une durée indéterminée. Il préside toutes les séances du CDPI. Il doit s'agir d'un juriste ;
- Le CDPI dispose d'un minimum de 3 juges disciplinaires. Ils sont désignés par l'OA pour une période de 4 ans et leur mandat est renouvelable ;
- Le rapporteur est désigné par l'OA pour une durée indéterminée. Il instruit les dossiers et représente en toute indépendance le pouvoir sportif. Idéalement, il s'agit d'un juriste.
- Le secrétariat est assuré par le secrétaire administratif de la LFBTA. Il est chargé de la convocation des parties à l'audience, il dresse la feuille d'audience et les décisions, qu'il notifie. Il assiste aux séances publiques du CDPI mais ne prend part ni aux débats ni aux délibérations.

Pour info : Paul Urbain est d'accord de prendre la Présidence du CDPI. Par contre, il n'a pas la disponibilité suffisante pour être rapporteur. Paul a 66 ans et est avocat au barreau de Mons.

Au niveau du monde sportif, son CV comprend notamment ceci :

- Membre du CA de la fédé belge de hockey dans les années 90-2000 ;
- Membre du CA du COIB pendant plus de 10 ans ;
- A participé à la création de la Cour Belge d'Arbitrage pour le Sport (CBAS) + actuel Secrétaire Général ;
- A siégé dans la Commission de sélection et la Commission Anti-dopage du COIB et a été Président de la Commission d'Ethique du COIB ;
- Chef de mission adjoint aux JO de Sydney 2000 ,
- Membre de l'équipe olympique de hockey aux JO de Montréal en 1976 et stick d'or 1984.

➔ Candidature intéressante, mais par principe un appel à candidature devra être lancé pour tous les postes du conseil de discipline.

3.5. Communication

3.5.1. Archer – nouvel imprimeur

Situation : L'imprimerie chez laquelle nous faisons imprimer/expédier L'Archer nous coûte très cher (environ 5500€ par numéro, soit 22.000€/an). Des devis ont été réalisés pour changer d'imprimeur :

- Imprimerie Bietlot, Gilly, région Charleroi. +/-6600€ pour 2 parutions à 2800 exemplaires ;
- Imprimerie Heintz, Pétange, Luxembourg. +/-6700€ pour 2 parutions à 2800 exemplaires.

NB: Pas d'info sur les frais postaux demandés par l'imprimerie luxembourgeoise, le calcul a été fait sur la base des frais demandés par l'imprimerie Bietlot.

Proposition : Opter pour l'imprimerie Bietlot

➔ Changement d'imprimerie validé par l'OA, cependant demander une dernière offre pour comparaison à l'imprimerie Pirotte

3.5.2. Archer - Réflexions sur l'avenir du magazine

Situation : Puisque le magazine ne va désormais paraître que 2x par an, son contenu doit être adapté pour rester pertinent.

Réflexions :

- Disponibilité des calendriers indoor pour chacune des publications. Pourquoi ne pas éditer un véritable calendrier (à définir : mural/bureau, individuel/club, gratuit/payant) ;
- Déplacer la rubrique "la vie des clubs" du magazine vers le site web où les articles paraîtront au fur et à mesure qu'ils sont envoyés + générer un lien permanent depuis la newsletter ;
- Faire un article qui reprendra le bilan de chaque saison indoor/outdoor en inter, par discipline éventuellement (tir sur cible, tir de parcours), plutôt qu'un article pour chaque compétition ;
- QUID de la rubrique "le coin des passionnés" ? Articles toujours réceptionnés, mais possible aussi de créer une rubrique sur le site et de relayer via la newsletter ;

- QUID de la rubrique “gestion journalière” ? Possible d’avoir également recours aux brèves et de relayer via la newsletter ;
 - Chaque magazine deviendra un bilan de saison plutôt qu’un résumé exhaustif trimestriel.
- ➔ **Dissociation de la publication du magazine et du calendrier. Plusieurs exemplaires de calendriers seront envoyés à chaque club, format A2.** Réfléchir au nombre : 5 par clubs ? 10 par club ? Nombre proportionnel au nombre de membres ?
- ➔ Le magazine sera désormais publié en avril et octobre, à la clôture des saisons indoor et outdoor.

3.6. Trésorerie

3.6.1. Mandat sur compte bancaire

Situation : Jusqu'à présent les mandataires étaient Vincent, Manu et Aude + Thierry pour des paiements jusqu'à 500€ afin de payer toutes les plus basses notes de frais ([réunion du 21/04/2023](#)). Suite au départ de Vincent, il faut modifier les mandataires sur les comptes bancaires. Un back up pour le trésorier est aussi nécessaire.

Proposition : Ajouter Toni à la liste des mandataires.

➔ Validé par l'OA.

3.6.2. Comptabilité LFBTA

Situation : Thierry et Manu ont rencontré ComptaSport qui est une filiale de l'AISF qui s'occupe de la comptabilité des fédérations et clubs sportifs (entre autres) :

- Plus-values : Expertise au niveau de l'ADEPS, tarif au prix coûtant (35,00€/h vs 63,00€/h HTVA actuellement, gain estimé 1.355,20€), même facilité de travail qu'actuellement ;
- Moins-value : juste 2 personnes à l'heure actuelle au sein de cette fiduciaire.

Proposition : Entrer en relation avec ComptaSport pour leur confier notre comptabilité.

➔ Validé par l'OA.

3.7. Arbitrage

3.7.1. Modification blasons pour les recurve 60+

Situation : Plusieurs recurve 60+ ont demandé à rester sur blason de 40 pendant les championnats, plutôt que de devoir passer sur trispot.

➔ Validé par l'OA.

3.7.2. Formation arbitrage

Une formation arbitrage a été organisée le 10/03. Une convention a été signée par les candidats arbitres lors du jour de la formation. Tout s'est bien passé.

3.7.3. Achat pin's WA

Situation : Les stocks de pin's WA (argent) blancs, noirs et bleus sont vides.

➔ Accord de l'OA pour que Toni commande les quantités nécessaires.

3.8. Sport

3.8.1. Championnats de Belgique

Etat du stock de médailles Belgique (stock Fred) :

- 46 médailles d'or ;
- 100 médailles d'argent ;
- 106 médailles de bronze ;
- 38 médailles de 4^{ème}.

Etat des candidatures pour l'organisation des championnats (au 09/03/2024) :

- CB 25m 2024 : lancement des candidatures ;
- CB Jeunes Longue distance 2024 : lancement des candidatures ;
- CB Longues distances adulte 2025 : lancement des candidatures ;

➔ Thierry est chargé de contacter les clubs pour les demandes de candidatures.

➔ Les clubs auront jusqu'au 30/04 pour remettre leurs candidatures pour les compétitions 2024.

3.8.2. Demande de la FÉMA pour rejoindre leur calendrier

Nous avons reçu une demande de la Fédération Multisport Adaptés (FéMA) pour rejoindre leur calendrier de stage, moyennant l'organisation d'une journée tir à l'arc à Tubize, dans le club de LFU. Compte tenu du délai proposé (moins de 6 semaines), impossible de proposer une organisation viable.

➔ La responsable de projet de la FéMA a été contacté pour décliner la proposition en raison du délai trop court pour cette année.

➔ A réfléchir pour une collaboration ultérieure ?

NB : Il s'agit d'une institution concurrente de la LHF. QUID d'une forme de loyauté envers l'un de nos partenaires ? Certaines fédérations sportives collaborent aussi très bien avec la FéMA + la LHF.

3.8.3. CAP48

CAP48 demande à communiquer au sein des clubs pour la possibilité de créer une collecte de dons pour les projets handisport. Le dépôt de candidatures ouvre fin avril.

- ➔ Envoi aux contacts clubs via Thierry pour les demandes de candidatures
- ➔ Publication sur le site par Aude

3.8.4. Suivi du projet Olympic Festival

Le formulaire a été envoyé le 29/02. L'agenda est en cours de rédaction.

Proposition : Faire participer 2 ou 3 élites pour assister lors des deux jours.

- ➔ Validé par l'OA, en fonction de l'agenda d'entraînement et de compétition des élites volontaires.

3.8.5. Compétition 4x70R/50C des 18 et 19/05

Situation : Le SSC envisage de remettre sa candidature pour organiser le CB 25m : auquel cas le club abandonnera l'organisation de la compétition 4x70R/50C des 18 et 19 mai.

Proposition : Nous pourrions reprendre l'organisation de cette compétition au niveau LFBTA comme support pour récolter des fonds pour le HN. Double avantage : maintien d'une compétition à distance officielle pour donner aux élites une chance supplémentaire de réaliser leurs points de sélection.

NB : Le terrain de Loverval est disponible pour les 18 et 19/05, mais pas pour l'autre date d'organisation du SSC (13 et 14/04).

- ➔ Si le SSC confirme le fait qu'il n'organisera pas sa compétition en mai alors la LFBTA reprend à son compte cette organisation pour donner la chance aux archers de réaliser leurs points de sélection.

3.9. Logistique

3.9.1. Achats

Achat de centres de cibles

Nécessaires pour avoir du stock et rénover qq cibles. Plusieurs devis ont été demandé.

- ➔ Validé par l'OA.

Achat de panneaux pour les cibles

Un devis a été demandé pour des panneaux en alvéolé et en diebond.

- ➔ Rechercher d'autres devis pour avoir au moins 3 offres.

3.9.2. Container

Situation : Le container LFBTA contient du matériel acquis par la LFBTA ces dernières années : cibles 3D, cibles stramit, grillages et tentes. Il coûte très cher à la location, d'autant que les cibles sont très peu louées.

Proposition : A terme, vider le container pour faire l'économie du tarif de la location (+200€/mois).

➔ Validé par l'OA.

Cibles 3D

Situation : La province nature étant le plus gros utilisateur de cibles 3D, il a été demandé à Jean-Marc Delmarche d'estimer le prix de location de ces cibles. et A ce jour rien n'a encore été établi : nous pourrions ainsi communiquer ces prix avec ceux d'autres éléments de location.

Proposition : Le but est qu'à terme, la province nature gère les cibles 3D.

➔ A réfléchir sur le long terme, et clarifier la gestion avec la province nature.

Cibles stramit

Situation : Les cibles stramit ne sont jamais louées et prennent énormément de place. Suite à la réunion avec l'Adeps de Loverval le 14/02, nous pourrions éventuellement stocker toute ces cibles derrière le chalet, mais le but n'est pas de stocker inutilement du matériel.

Proposition : Vendre ces cibles.

Cependant, d'après Philippe, il n'y a plus de cibles Stramit dans le container. Manu va vérifier si celles-ci ont été vendues. Affaire à suivre.

➔ Si celles-ci sont toujours en notre possession, l'OA valide la vente de celles-ci.

Autres

Dans cette optique (vente des cibles 3D et stramit), resteront dans le container des grillages (pour faire un éventuel salon), et des tentes dans un état moyen.

➔ Il faudra déplacer les grillages et les tentes pour ne pas louer un container à moitié vide.

➔ Philippe est chargé de recherches des offres pour acheter deux nouvelles tonnelles.

3.10. Agenda

Prochaines réunions OA

- **Samedi 23 mars** : Réunion fonds pour le haut niveau (Loverval)
- **Jeudi 18 avril** : OA
- **Jeudi 16 mai** : OA et délégués de province
- **Lundi 3 juin** : OA

Prochaines réunions de commissions

- **Lundi 25 mars** : Réunion Commission mixte LFBTA – LHF → Manu + Fred + Valérie
- **Lundi 1^{er} avril** : Réunion NHPC pour la sélection CE recurve (visio)
- **Lundi 22 avril** : Commission Formation (visio)
- **Jeudi 25 avril** : Commission Sportive Haut Niveau
- **Vendredi 26 avril** : Commission jeunes (visio)
- **Lundi 13 mai** : Commission Formation (visio)
- **Lundi 27 mai** : Commission Formation (visio)

Représentation LFBTA

- **Mardi 19 mars** : COIB Town Hall Meeting → Fred + Manu
- **Jeudi 21 mars** (14h, Adepts de Loverval) : Evaluation PP 2023 → Valérie + Manu
- **Mercredi 10 avril** (14h, Moulin de Beez) : Colloque « Projet de vie Adepts » → Sophie
- **Mercredi 17 avril** (19h, GSR) : AG RBA → Manu + Toni + Aude obligatoire (autres facultatif)
- **Mercredi 24 avril** (17h15, Place De Brouckere) : 90 ans Loterie Nationale →
- **Mardi 4 juin 2024** (18h, Ecole Royale Militaire, salle Frank De Winne, Rue Hobbema 8, 1000 Bruxelles) : Assemblée générale du COIB → Fred + Valérie (+ autres ?)
- **Dimanche 3 novembre** : Remise des prix du Province Nature (CB 2D & 3D + Champ. de Province 3D)

Fin de la réunion à 23h30

4. Quatrième partie – Tasks manager

	Tâches	Gestionnaire	Deadline
1	Mise en ligne de la répartition des tâches entre administrateurs	Aude	ASAP
2	Organisation d'un CB 3D 24 cibles en une seule journée sous l'égide de la RBA	Aude	Prochaine réunion RBA
3	Distribution et communication pour les distinctions de Philippe Gouverneur et David Etienne	Manu, Toni, Sophie	Prochain stage du pôle
4	Nouveaux équipement nationaux 2025	Valérie, Manu, Toni, Aude	Prochaine réunion RBA
5	Notifications aux para-archers haut niveau	Valérie	ASAP
6	Communication journée de détection	Sophie (réseaux) Aude (visuel)	ASAP
7	Appel à candidature pour les postes du conseil de discipline	Thierry (clubs), Sophie (réseaux), Aude (site web)	ASAP
8	Finalisation du calendrier aux clubs + commande	Aude	ASAP
9	Devis pour l'Archer	Aude	ASAP
10	Ajouter Toni aux mandataires sur compte bancaire	Manu	ASAP
11	Contacter ComptaSport	Manu, Thierry	ASAP
12	Modification du règlement indoor pour faire passer les recurve 60+ sur blason de 40	Toni	Eté 2024
13	Commande de pin's WA	Toni	Dès que nécessaire
14	Contact des clubs pour solliciter des candidatures pour l'organisation de CB 2024 et 2025 (deadline de dépôt des candidatures fixés au 30/04)	Thierry	ASAP
15	Publication CAP48 pour une collecte de dons pour les projets handisport	Thierry (clubs) Aude (site)	ASAP
16	Devis et achat de centres de cibles	Philippe	ASAP
17	Gestion du débarras du container	Philippe	ASAP
18	Vente des cibles stramit	Philippe (suivi), Thierry (clubs), Sophie (réseaux)	ASAP
19	Devis pour achat de deux nouvelles tonnelles	Philippe	ASAP

5. Annexes

5.1. Question reçues pour l'AG et réponses apportées

Questions des cercles et mandataires Assemblée générale LFBTA 2024	“ Quand aura-t-on un calendrier commun avec BSV ? ” Cédric Van Elven - FBG - Flèche Brisée de Godinne En Field, nous ne sommes pas au courant des différents tirs que la BSV organise. Pour le moment nous avons les infos via radio pas de tir.
Calendrier commun avec BSV ➤ Volonté commune entre BSV et LFBTA depuis des années. ➤ A l'heure actuelle, chaque ligue rencontre des difficultés de réaliser cet exercice. De plus, suite au manque de capacité humaine, cet exercice est compliqué. ➤ Il s'agit d'une démonstration supplémentaire de notre besoin de support administratif plus important.	“ Est-il possible de prendre en compte des concours hors Belgique pour le classement des 5 tirs ? ” Josy Fissers - LAC - Compagnie d'Arc du Liry Archery Chiny Est-il possible de prendre en compte 1 ou 2 concours hors de notre pays (proches de notre frontière) pour le classement des 5 tirs donnant accès au Championnat de Ligue. La raison en est les trop longs déplacements au départ de notre province (Luxembourg).
Concours hors Belgique pour le classement des 5 tirs ➤ A l'heure actuelle, seules les compétitions organisées en LFBTA et les manches de BAIC organisées en Flandre sont comptabilisées pour le classement des 5 tirs. ➤ Nous entendons de plus en plus de voix en demande de changement concernant le classement des 5 tirs : le nombre de tirs, les compétitions prises en compte, etc. ➤ Cette question sera discutée entre administrateurs prochainement.	“ Est-ce que la LFBTA (ou la RBA ou la BSV) entend promouvoir le run archery ? ” Dimitri Bedez - CMA - Cardinal Mercier Archery Le Run Archery est une discipline qui monte chez nos voisins néerlandais, allemands et français. Ces trois fédérations y enregistrent de plus en plus de pratiquants. Cette discipline permet de renouveler l'offre sportive disponible et pourrait permettre d'attirer plus de licenciés en proposant quelque chose d'un peu différent. Est-ce quelque chose que la LFBTA (ou la RBA ou la BSV d'ailleurs) entend promouvoir dans le futur ? Des clubs volontaires se sont-ils déjà fait connaître ?
Promotion du run archery en Belgique ➤ La promotion du run archery ne fait pas partie des objectifs à court terme en LFBTA. Cependant, nous pouvons y réfléchir à plus long terme. ➤ La fédération a plusieurs objectifs à réaliser : ➤ formation des cadres (plus de formations depuis 2018) ➤ et la détection des jeunes. ➤ Cependant, il s'agit d'une nouvelle discipline récente que l'on pourrait envisager à moyen terme.	“ Quelles sont les solutions que pourrait proposer la Ligue quant à la consommation d'alcool en compétition ? ” Dimitri Bedez - CMA - Cardinal Mercier Archery L'image renvoyée par la présence de bouteilles de bière sur les lignes de tir, l'état visiblement très alcoolisé de certains tireurs (sur la ligne, devant les arbitres et sur le podium) renvoient une image déplorable de ce sport, et en particulier envers les plus jeunes tireurs. Ceci est d'autant plus vrai que depuis quelque temps, la presse et les médias sont de plus en plus souvent invités lors des événements. L'alcool est un produit dopant et ne devrait pas avoir sa place sur les lignes de tir (...). Quelles sont les solutions que pourrait proposer la Ligue pour remédier une fois pour toute à ce problème ?

Consommation d'alcool en compétition

- La consommation d'alcool durant les compétitions reste une problématique connue
- Un plan de transition avait été établi par la génération précédente d'administrateurs visant à interdire complètement la consommation d'alcool à terme.
- Cependant, nous devons regarder les aspects légaux qui s'offre à l'organe d'administration pour aborder cette problématique.
- Nous sommes actuellement en période de transition : des campagnes de prévention et des sanctions le cas échéant sont à l'étude lorsque la transition arrivera à son terme.



“ Les clubs sont-ils informés qu'il existe des indemnités pour l'intégration de PMR à leurs compétition ? ”

Dimitri Bedez - CMA - Cardinal Mercier Archery

Il est arrivé que des archers en chaises soient refusés sur l'un ou l'autre weekend de compétition (avec accès PMR) sans à priori de raison valable. Je conçois que l'accueil d'un archer en chaise fasse "perdre" de l'argent au club organisateur (inscriptions en moins car au final moins de places disponibles pour des valides sur la ligne) mais il me semble que la LHF propose des indemnités pour des cas comme ça. Les clubs de la LFBTA sont-ils bien informés de cette possibilité ?



Indemnités pour l'organisation de compétitions en inclusion

- La LHF permet aux clubs organisant des compétitions en inclusions (avec des para-archers) d'obtenir un subside.
- Il s'agit d'un subside pouvant aller jusqu'à 200€, à condition que 6 para-archers participent à la compétition, moyennant des formalités administratives.
- Cela a fait l'objet d'un article dans la newsletter de février, et d'un article sur le site web de la LFBTA.



“ Le championnat de Ligue pourrait-il être open pour les para-archers ? ”

Dimitri Bedez - CMA - Cardinal Mercier Archery

Les compétitions proposant l'accès aux PMR ne sont pas nombreuses, et la logistique associée à leurs déplacements empêche souvent de partir en compétition trop loin du domicile, il peut être difficile pour eux de participer aux 5 tirs nécessaires pour se qualifier au championnat de Ligue. Ne pourrait-on pas le rendre "open" pour eux ?



Championnat de Ligue open pour les para-archers

- La question s'inscrit elle-aussi dans la demande de changement concernant le classement des 5 tirs.
- Cette question sera discutée entre administrateurs prochainement.



“ Quand la Ligue et la province nature vont-elles trouver un compromis qui ne porte pas préjudice aux archers ? ”

Alain Linotte - ABC - Archerie Braine Castellil

Je suis sur le point de mettre en place avec mes membres un tir officiel 3D 24 cibles comptant pour le Championnat de Belgique et j'ai des difficultés avec la guerre Ligue/tir nature. J'ai besoin des bêtes de la Ligue et de la Province Nature pour le réaliser (...) sans l'aide des deux, je ne peux pas mettre en place le tir (...).

Quand la situation entre la Ligue et la "Province" va-t-elle trouver un compromis acceptable pour les deux parties ? A prendre en compte dans le compromis : le respect de l'identité des clubs tir nature, le respect des tirs 2D et 3D 20 ou 24 cibles, les peurs des clubs de tir nature, créer des commissions de type de tir FITA/field/tir nature (...).



Entente entre les clubs de tir nature et la LFBTA

- Nous avons nous-même entamé la réflexion à propos de l'institution de commissions FITA / field / tir nature depuis quelques temps.
- Il s'agit d'un projet que nous souhaitons mener à terme avec le nouvel OA et la province nature.
- Nous pensons qu'il s'agit d'une piste de solution pour que le tir nature trouve sa place au sein de la LFBTA au même titre que les autres disciplines.



Questions des cercles et mandataires

Assemblée générale 2024

5.2. Répartition des tâches des administrateurs

5.2.1. Présidence & Trésorerie : Manu

Présidence

Rôle : Président + membre du NHPC (National High Performance Committee : organe national de sélections des départs en international, composé des 3 présidents RBA/BSV/LFBTA).

Tâches générales :

- agir au nom de l'organisation entre les réunions ;
- mettre en œuvre les décisions prises lors des réunions ;
- faire entendre le point de vue de l'organisation aux groupes, organismes et personnes de l'extérieur ;
- résoudre les conflits ou clarifier les problèmes en amont des réunions ;
- assurer le leadership, la direction, la stratégie de planification et favoriser la réflexion au sein de l'organisation.

Tâches en réunion (OA et AG) :

- assurer l'ouverture de la réunion ;
- s'assurer que toutes les personnes ont la possibilité de s'exprimer ;
- veiller à ce que les décisions soient prises et approuvées ;
- conduire le vote des résolutions ;
- faire respecter les règlements et les statuts.

Trésorerie

Rôle : Trésorier

Mission : Le trésorier est chargé de la tenue des comptes et de l'élaboration des procédures financières appropriées, et doit posséder les compétences et l'expérience professionnelle requises pour occuper ce poste. Le trésorier doit travailler avec la commission d'audit, qui surveille les activités de l'organisation pour garantir les bonnes pratiques, la commission des finances, qui examine et gère les finances, les auditeurs externes indépendants, qui vérifient les comptes, et d'autres entités chargées des contrôles, des procédures et des rapports financiers.

Tâches générales : Etablissement de la politique financière de la Ligue, paiement des factures, suivi de projets financiers importants, dossier de subsides

Tâches en réunion :

- présenter les comptes et les rapports financiers ;
- soumettre les dépenses prévisionnelles à l'approbation ;
- donner son avis sur la viabilité financière des projets.

Annuellement :

- promotion et recherche de fonds ;
- présenter le projet de comptes annuels au comité exécutif ;
- transmettre les comptes, du comité exécutif aux auditeurs ;
- soumettre les comptes vérifiés à l'assemblée générale annuelle pour approbation.

NB : Dans les petites organisations sportives où le comité exécutif ne dispose peut-être pas de l'expérience et des compétences requises par le poste de trésorier, et si les statuts l'autorisent, des personnes externes peuvent être adjointes au comité exécutif pour constituer une commission d'audit ou des finances.

5.2.2. Vice-président - Arbitrage et règlementation : Toni

Vice-Présidence

Tâches générales :

- agir au nom de l'organisation entre les réunions ;
- mettre en œuvre les décisions prises lors des réunions ;
- faire entendre le point de vue de l'organisation aux groupes, organismes et personnes de l'extérieur ;
- résoudre les conflits ou clarifier les problèmes en amont des réunions.

Arbitrage

Rôle : Responsable de l'arbitrage + représentation auprès du NCR

Tâches :

- Révision, rédaction et communication des guides compétition et différents règlements ;
- Définition des catégories, récompenses, ... ;
- Gestion de la logistique arbitrage ;
- Gestion et distribution des distinctions ;
- Gestion des formations des arbitres ;
- Communication des changements importants dans les règlements internationaux.

Administration de commission : A la tête de la commission arbitrage.

5.2.3. Gestion du sport pour tous : Fred

Rôle : Responsable handisport + gestion sportive hors haut niveau + responsable du guide compétitions

Tâches :

- Handisport : contact LHF, commission Handisport, convention LHF ;
- Contact IFAA ;
- Gestion logistique, gestion administrative, et coordination lors des Championnats et autres gros événements (Championnat de Ligue, Championnat de Belgique, Lotto Archery Cup, ...) ;
- Organisation de la Coupe des clubs et du championnat de Ligue ;
- Supervision de la commission technique/sportive.

5.2.4. Communication : Sophie

Rôle : Responsable de la communication au sein de la fédération, en dehors de la fédération, et auprès de la presse + Responsable du sponsoring

Tâches :

- Communication sur tous les médias (Facebook, Instagram, site web, ...) ;
- Rédaction d'articles de magazine, newsletters, contenu site web ;
- Rédaction de communiqués de presse.

Administration de commission : A la tête de la commission communication.

5.2.5. Secrétaire générale - Adjointe à la communication : Aude

Secrétariat

Rôle : Secrétariat + Administrateur RBA

Mission : Le secrétaire général est chargé de l'administration de l'organisation et sert d'interface entre la gouvernance et la gestion.

Tâches générales :

- planification et gestion de l'ordre du jour et comptes rendus des réunions ;
- suivi de l'exécution des tâches décidées en réunion ;
- développement et mise en œuvre du plan d'action, des politiques et procédures de l'organisation ;
- communication organisationnelle ;
- compte rendu des problèmes de fonctionnement au comité exécutif ;
- participation aux réunions pour représenter l'organisation ;
- responsable des statuts et du ROI.

Communication

Création de visuels, gestion du magazine L'Archer, et back-up de Sophie pour les autres tâches communication.

5.2.6. Secrétaire générale adjointe & RH : Laurence

Tâches générales :

- Gestion de contrats et des plannings ;
- Déclarations Dimona ;
- Partena ;
- Assurances accident du travail ;
- recherche de stagiaire ;
- Suivi des plans programme
- Refacturation aux sportifs HN non subsidiés

5.2.7. Logistique & Ethique : Philippe

Tâches générales :

- Logistique : Acquisition, entretien, transfert, cession et mise au rebus du matériel ;
- Ethique : Animation du réseau éthique.

Administration de commission : A la tête de la commission informatique

5.3. Extrait du colloque de l'Adeps du 20/12/2023 concernant l'achat de matériel sportif

Rassemblement Fédérations & Associations Sportives reconnues

2023

II. C. Achat de matériel sportif (AMS)

- 01/12/2023 → La subvention Achat Matériel Sportif est insérée dans le Décret « sport » du 3 mai 2019.
- 19/10/2023 → Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les conditions d'octroi des subventions AMS
- Entrera en vigueur 10 jours après sa publication au Moniteur Belge

II. C. Achat de matériel sportif (AMS)

- Matériel qui peut être subventionné ou pas disponible via des listes communiquées au préalable
- Caractère évolutif des listes
- Prix plafonds = prix le plus bas des offres rentrées par le bénéficiaire
- Même plafond annuel de subvention pour la même catégorie d'opérateur et ce quelle que soit la discipline

II. C. Achat de matériel sportif (AMS)

Ce qui ne change pas:

- L'enveloppe budgétaire dédiée à cette subvention reste la même
- Les opérateurs ayant accès à cette subvention restent les mêmes
- Les pourcentages de prise en charge restent les mêmes (75% et 90%) sur base de prix plafonds
- Si vous avez un dossier ouvert, pas de nouvelle demande admissible

II. C. Achat de matériel sportif (AMS)

Avant l'Arrêté du 19 octobre 2023

A partir de l'Arrêté du 19 octobre 2023

- Introduction continue des demandes sur le portail SUBside
- Le matériel subventionné ne peut ni être cédé ou prêté pendant une période de 10 ans
- Pas de montant maximum de subventionnement dans l'arrêté mais jurisprudence à 70.000,-€ par demande et plafonds particuliers pour certaines disciplines ou certains types de matériel
- Dès que l'enveloppe budgétaire annuelle est vide, le portail SUBside se ferme jusqu'au 31 décembre de l'année en cours ou réallocation
- Le matériel subventionné ne peut ni être cédé ou prêté, pendant une période de 2 ans
- Subvention annuelle maximale de 25.000,-€ pour les clubs et de 75.000,-€ pour tous les autres opérateurs pouvant bénéficier de cette subvention

II. C. Achat de matériel sportif (AMS)

Avant l'Arrêté du 19 octobre 2023

A partir de l'Arrêté du 19 octobre 2023

- Soit 75% ou 90% du prix de l'article sur le devis soit 75% ou 90% du prix plafonné ou du forfait
- Fournir 1 devis pour calculer la subvention
- Extrait de compte bancaire attestant du paiement des factures par le compte de l'association à fournir dans les 30 jours qui suivent la réception de la subvention
- 75% ou 90% du prix du matériel le plus bas des 3 devis à fournir
- Fournir 3 devis pour le même matériel pour calculer la subvention et respect des règles « Marché public »
- Extrait de compte bancaire attestant du paiement des factures par le compte de l'association à fournir en même temps que les factures => avant la réception de la subvention.

II. C. Achat de matériel sportif (AMS)

Avant l'Arrêté du 19 octobre 2023

A partir de l'Arrêté du 19 octobre 2023

- Pas de réglementation pour les dossiers restés sans réponses malgré les rappels
- Réglementation pour les dossiers sans réponse:
 - Pièces justificatives à fournir selon les délais mentionnés dans l'Arrêté octroyant la subvention
 - Si pas de réponse dans ces délais, mise en demeure (30 jours ouvrables)
 - Si pas de réponse au bout de ce délai, la subvention sera retirée

II. C. Achat de matériel sportif (AMS)

QUOI	QUAN	INFOS
1 INTRODUCTION DE LA DEMANDE	Opérateur	Via l'application SUBside
2 ACCUSE DE RECEPTION	SUBside	A partir de ce moment, vous pouvez commander/acheter le matériel Pas de garantie à ce moment que la subvention vous soit accordée
3 INSTRUCTION ADMINISTRATIVE DU DOSSIER	AGS	Vérification de la recevabilité de votre dossier
4 INSTRUCTION TECHNIQUE DU DOSSIER	AGS - CCS	Inspection sur place pour confronter la demande à la réalité du terrain. Y-a-t-il adéquation entre la demande et le besoin réel?
5 DECISION	Commission AGS	
6 ENGAGEMENT	AGS / Ministre	Rédaction d'un arrêté d'octroi de la subvention qui reprend le montant attribué et vous garantit que la subvention vous sera versée à condition que les pièces justificatives soient fournies par après
7 DEPOT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES	Opérateur	Via l'application SUBside
8 LIQUIDATION	AGS	Après examen, le montant correspondant aux justifications admissibles est versé

Introduisez votre demande de prêt via le formulaire en ligne www.capmas.be.

5.4. Extrait du colloque de l'Adeps du 20/12/2023 concernant les manifestations sportives

 FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES  Adeps Rassemblement Fédérations & Associations Sportives reconnues <u>2023</u>	 FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES  Adeps II. D. Manifestations sportives 2 cadres d'intervention ✓ Compétition nationale ○ Territoire FWB ○ Calendrier officiel ○ Attribution de 1 ou plusieurs titre(s) de champion de Belgique ○ Catégorie Senior ○ Présence de sportifs sous statut → Fédérations, ASEUS, Cercles, ASBL → Forfait identique
 FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES  Adeps II. D. Manifestations sportives 2 cadres d'intervention ✓ Compétition internationale ○ Caractère international ○ Présence de sportifs sous statut	 FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES  Adeps II. D. Manifestations sportives ✓ Compétition internationale ✦ Volet Participation • Fédération sans PPSHN • 50% des dépenses admissibles ✦ Organisation • Dépôt de candidature (max 75%) • Attribution d'organisation • Organisation de compétition (max 75%)

Signatures